

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n° 08/2013
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

Conseillers en exercice : 22
Présents : 14
Excusés : 8
Pouvoirs : 7
Votants : 21

SÉANCE DU 19 MARS 2013

L'an deux mille treize, le mardi dix-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le onze mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoint, Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jacques BARRERE qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI qui a donné pouvoir à Françoise RICORD, Emmanuel DELMOTTE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre MAURIN, Maurice ELSTUB qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Jeannot MANCINI, Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Marie-Christine SARFATI, Heldwige QUEMY qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif fait apparaître :

1. un excédent de fonctionnement de : 1.742.304,12 €
2. un déficit d'investissement de : 323.477,52 € sans les restes à réaliser
3. un déficit d'investissement de : 355.437,71 € en tenant compte des restes à réaliser

Il propose d'affecter un montant de 355.437,71 € au besoin de financement d'investissement (**article R 1068**) et la somme restante soit 1.386.866,41 € au report à nouveau (**article R 002**) tel que proposé dans le tableau ci-dessous.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A – RESULTAT DE L'EXERCICE		608.862,18
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		1.133.441,94
C – RESULTAT A AFFECTER		
= A + B (hors restes à réaliser)		1.742.304,12
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
D 001 (besoin de financement)		323.477,52
R 002 (excédent de financement)		
E – SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement		31.960,19
Excédent de financement		
BESOIN DE FINANCEMENT F	= D + E	355.437,71
AFFECTATION = C	= G + H	1.742.304,12
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		355.437,71
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002		1.386.866,41
DEFICIT REPORTE D 002		

L'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus ;

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.